



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



**Cofinancé par
l'Union européenne**

FONDS « ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION » (AMIF)

APPEL A PROJETS 2025

DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2021-2027

Version du 25 août 2025

PARTIE SPECIFIQUE

En complément à la partie générale de l'appel à projets, la partie spécifique présente des informations détaillées sur les actions à cofinancer dans le cadre du Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF).

La présente note explique en détail les actions lancées par l'appel à projets, c'est-à-dire les actions ouvertes à la soumission d'une demande de cofinancement. Chaque action est présentée sur une fiche indiquant notamment l'objet de l'action, des exemples de projets et l'autorité compétente.

DEPÔT DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

Les demandes de cofinancement doivent parvenir au plus tard pour le 1 novembre 2025 sur la plateforme de l'AMIF :

amif.services-publics.lu

Toute demande de cofinancement devra être remplie en ligne sur la plateforme. Tous les documents relatifs à la demande de cofinancement pourront être importés sur la plateforme.

Tous les formulaires à remplir ainsi qu'une liste de tous les documents à annexer peuvent être trouvés sur le site : eufunds.lu.

1. Liste des actions lancées par l'appel à projets

Action A.3. : **Projet(s) axé(s) sur l'autonomisation à travers l'accompagnement individualisé des DPI**

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
<p>Objet de l'action</p>	<p>Projet(s) axé(s) sur le renforcement de l'employabilité des personnes accueillies</p> <p>L'Office national de l'accueil (ONA) est responsable de l'hébergement, ainsi que de l'encadrement social et pédagogique des demandeurs de protection internationale (DPI) et des bénéficiaires de protection temporaire (BPT).</p> <p>Les missions et responsabilités du personnel encadrant comprennent un suivi social, médical et l'accompagnement pédagogique et interculturel en priorisant le bien-être physique et mental des personnes hébergées dans les structures d'accueil dont une des priorités est de les sortir de l'isolement pour les accompagner vers l'autonomisation et leur insertion au Grand-Duché de Luxembourg.</p> <p>Ce besoin d'autonomisation est tout aussi important pour les femmes que pour les hommes qui se heurtent à des barrières linguistiques et culturelles qui rendent l'accès aux informations disponibles difficiles et nécessitent une prise en charge spécifique pour affronter les défis du quotidien. Ces défis sont entre autres, la pratique des langues courantes du pays, les rencontres sociales, les échanges interculturels et la recherche d'un emploi, qui sont les facteurs majeurs d'insertion sociale au sein du pays d'accueil.</p> <p>Afin d'appuyer le personnel encadrant dans l'accomplissement de ses missions, ainsi que de promouvoir l'autonomie des personnes hébergées dans les structures de l'ONA, le présent appel à projets vise la mise en œuvre d'initiatives destinées à renforcer l'employabilité des personnes accueillies, l'un des points mis en exergue par le gouvernement dans l'accord de coalition 2023-2028.</p>
<p>Portée de projets éligibles</p>	<p>Les projets proposés dans le cadre de cette action visent le renforcement de l'employabilité des personnes accueillies au Grand-Duché de Luxembourg dans les structures d'hébergement temporaire de l'ONA et hébergées en privé.</p> <p>L'objectif est de faciliter leur insertion professionnelle et de favoriser leur participation active dans la société luxembourgeoise.</p> <p>Actions proposées qui peuvent être incluses dans les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Activités de soutien dans les démarches administratives et quotidiennes</u> telles que : séances d'information sur l'AOT afin de sensibiliser le public cible aux droits et aux démarches à suivre, ainsi que de mieux comprendre les spécificités du marché

luxembourgeois, l'appui dans les différentes démarches administratives (obtention de l'autorisation d'occupation temporaire – AOT pour les DPI) et/ou visant l'emploi, conception d'outils et de supports d'accompagnement (par exemple l'aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche).

- Activités permettant une meilleure compréhension du marché du travail luxembourgeois : séances d'information sur les secteurs pertinents pour le public cible, les compétences clés et les *soft skills*.
- Activités de pratique linguistique adaptées aux besoins socioprofessionnels des DPI/BPT, telles que l'acquisition du vocabulaire professionnel de base en lien avec leurs projets d'emploi, exercice de mises en situation concrètes (lecture d'annonce d'emploi, compréhension de fiche de salaire, lecture fiche technique, etc.), la familiarisation avec les codes socio-professionnels (prise de parole, ponctualité, relation hiérarchique et le travail en équipe).
- L'accompagnement personnalisé par des pairs BPI/BPT, mentors ou professionnels de différents secteurs pertinents pour le public cible.
- Activités de partage de témoignages, groupes de parole / l'identification et l'implication de *role models* : par exemple des BPI/BPT qui ont réussi leur insertion professionnelle.
- Travail avec les entreprises : recherche et identification d'entreprises, sensibilisation et accompagnement des employeurs et autres salariés dans le recrutement du public cible, formations sur la procédure AOT, parrainages dans l'entreprise, suivi personnalisé des personnes DPI/BPT recrutées, événements de *networking* entre acteurs concernés par la thématique.
- Développement d'outils sur la thématique au bénéfice des DPI/BPT et/ou du personnel encadrant socio-éducatif dans les structures d'hébergement.

Dans le cadre du présent appel, peuvent être soumis des projets promouvant la collaboration entre plusieurs organisations/associations locales.

Les activités et ateliers proposées doivent se dérouler en dehors des structures d'hébergement, dans des lieux de rencontre accessibles aux personnes ciblées par l'appel à projets.

Les projets proposés doivent être conformes à l'objet et au champ d'application de la loi relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire.

	<p>Spécificités transversales à inclure : Toutes les actions doivent intégrer la thématique et les spécificités de genre.</p> <p>Par ailleurs, les propositions de projets doivent impérativement prendre en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence d’interprètes interculturels formés à la problématique. • La mise en place de transports lorsque nécessaire et d’assurances en cas de transports des participants. • L’organisation de services de garde d’enfants lors des ateliers. • La mise en place de conventions de bénévolat, comprenant des assurances, pour les bénévoles de l’association participant aux activités. <p>Lors de la sélection, une attention particulière sera accordée aux projets intégrant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets proposant une collaboration entre associations : un porteur de projet et un/plusieurs partenaire(s). • La promotion d’une collaboration durable entre associations locales, autorités communales, institutions, entreprises et autres parties prenantes. • L’établissement de perspectives visant la pérennisation du projet. • La prise en compte des contraintes logistiques et la présentation d’un plan d’action pour travailler avec des personnes hébergées dans des structures d’accueil situées dans les zones rurales du Grand-Duché de Luxembourg. • Le développement d’une stratégie de communication ciblée pour les activités auprès du public cible. • La proposition d’indicateurs mesurables permettant le suivi et l’évaluation du projet. <p>Les porteurs de projet sont invités à entreprendre les démarches nécessaires auprès des ministères et administrations compétentes, en fonction des activités proposées dans le cadre du projet soumis.</p>
Public cible	L’action vise les personnes hébergées dans les structures d’accueil et les DPI et BPT hébergés en privé.
Période d’éligibilité	Du 01.01.2026 au 31.12.2028
Indications financières	Le montant total des projets financés dans le cadre de cette action s’élève à 1.000.000 €. Sont éligibles les projets d’un montant minimal de 200.000€.
Autorité compétente	Office national de l’accueil
Coordonnées de la personne de contact	Pietro Lombardini pietro.lombardini@ona.etat.lu et Audrey Magen audrey.magen@ona.etat.lu

Objectif spécifique 2 : Migration légale et intégration

Action B.1. : Promotion de mesures d'intégration et soutien sur mesure adapté aux besoins du public cible

Objectif spécifique 2	Migration légale et intégration
<p>Objet et portée de l'action</p>	<p>Le présent appel à projets vise à développer un parcours de préqualification destiné aux bénéficiaires de protection internationale (BPI) reconnus et bénéficiaires du REVIS, en combinant une formation linguistique axée sur les métiers avec des ateliers de pratique professionnalisante, des mesures d'autonomisation et la reconnaissance des compétences.</p> <p>Ce parcours constituera une étape préparatoire essentielle pour faciliter l'insertion professionnelle des participants, visant l'intégration de mesures d'activation (notamment des mesures de type travaux d'utilité collective), de formations qualifiantes et du marché de l'emploi.</p> <p>Il s'inscrira dans la continuité du parcours DPI et sera proposé de manière systématique à des BPI entrant en compétence de l'Office national d'inclusion sociale (ONIS).</p> <p>Les objectifs principaux incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences linguistiques en français adaptées au marché du travail, aux métiers et aux secteurs qui embauchent. • Faciliter l'intégration professionnelle via le développement de pratiques professionnelles générales et spécifiques. • Renforcer l'autonomie notamment pour l'accès à l'emploi et aux services administratifs. • Documenter les formations, expériences et compétences et valoriser les qualifications des participants. • Assurer la collaboration avec les agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS) compétents pour un accompagnement individualisé à la sortie du parcours et l'organisation de la suite du parcours. <p>Ce programme répondra aux besoins identifiés chez les BPI entrant en compétence de l'ONIS, nécessitant souvent un recours aux interprètes lors des premières entrevues et n'ayant généralement pas encore d'expérience professionnelle au Luxembourg. Il vise à valoriser et développer les compétences, à harmoniser et accélérer le parcours d'intégration professionnelle, à augmenter le taux d'emploi et d'insertion en mesure TUC.</p>

Portée de projets éligibles	<p>Les projets soumis dans le cadre de cette action devront proposer un programme structuré de préqualification d'une durée d'environ 3 mois, avec un volume horaire total d'environ 300 heures par personne.</p> <p>Le format sera en présentiel, sous forme de formations collectives organisées en classes de 15 personnes maximum. Une méthodologie participative et une pratique en immersion est privilégiée.</p> <p>Afin de permettre une entrée immédiate des candidats, le parcours débutera tous les mois avec une capacité minimale de 20 personnes.</p> <p>Les candidats au parcours y seront exclusivement orientés par l'ONIS dans le cadre de leurs plans d'activation et suivant les modalités et conditions y reprises (cf loi REVIS – chapitre 3).</p> <p>Une organisation modulaire des différents cours devra être prévue pour pouvoir répondre à la diversité des qualifications et projets professionnels des candidats.</p> <p>Le contenu du programme, soumis pour accord et validation à l'ONIS, devra inclure les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Formation linguistique à visée professionnelle (au moins 50 heures/personne):<ul style="list-style-type: none">○ Communication et compréhension orale dans un contexte professionnel.○ Compétences écrites pour rédiger et lire des messages simples.○ Français sur objectifs spécifiques : vocabulaire et situations de travail.○ Simulations d'entretiens de recrutement et situations-types en emploi.○ Communication interpersonnelle et interculturelle.• Initiation à la pratique professionnelle (au moins 150 heures/personne):<ul style="list-style-type: none">○ Modules théoriques relatives à la pratique professionnelle générale : culture, normes et posture au travail, sécurité au travail, soft skills.○ Modules pratiques spécifiques à certains secteurs, couvrant des domaines polyvalents ne nécessitant pas obligatoirement des formations diplômantes, et adaptés aux possibilités du marché de l'emploi et des postes TUC :<ul style="list-style-type: none">▪ Artisanat/entretien technique▪ Nettoyage extérieur/intérieur▪ Métiers de l'environnement naturel▪ Services à la personne / gardiennage▪ Logistique/vente▪ Horeca• Autonomie, employabilité et citoyenneté (au moins 50 heures/personne) :
------------------------------------	--

- Développement de capacités de s'organiser et de maîtriser son propre apprentissage.
- Formation à l'autonomie numérique.
- Pratique pour l'accès aux plateformes numériques essentielles, notamment les plateformes publiques.
- Pratique pour les démarches administratives ou aspects de la vie quotidienne au Luxembourg (éducation, emploi, participation civique, santé, mobilité, communication, prise de RV).
- Pratique pour participer aux modules du « pacte citoyen ».
- Recensement des compétences, des qualifications et des expériences professionnelles, p.ex. via l'outil européen de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers, et documentation par établissement de CV.
- Assistance à la valorisation des qualifications des participants, le cas échéant via VAE ou reconnaissance de diplômes. Si applicable, établissement du Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés (EQPR).
- Sensibilisation à la recherche d'un logement.
- Assistance à l'orientation du projet professionnel à la fin du parcours.

Les porteurs de projet peuvent établir pour les participants des microcertifications.

Les porteurs de projet peuvent – après validation par l'ONIS - pour une partie du programme, faire appel à des tiers et recourir à des offres de formation existantes.

Les porteurs de projets doivent démontrer une connaissance approfondie des profils et des parcours d'intégration professionnelle du public cible et s'aligner sur des valeurs comme la valorisation des compétences, la prise en compte des vulnérabilités éventuelles, et la dimension de genre.

Lors de la sélection, une attention particulière sera en outre accordée aux projets incluant :

- comme élément transversal un recours au peer-counseling et/ou counseling via un réseau de bénévoles ;
- des indicateurs mesurables pour le suivi et l'évaluation ;
- une concertation et une adaptabilité avec le parcours DPI (en évolution) permettant une transition efficace et sans redondances ;
- une collaboration avec les ARIS, comprenant notamment une restitution systématique et un bilan intermédiaire facilitant l'organisation des étapes ultérieures ;

AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<ul style="list-style-type: none">• un système d'évaluation intermédiaire et d'adaptation flexible en fonction des résultats et besoins identifiés, en concertation avec l'ONIS.
Public cible	Les bénéficiaires de protection internationale (BPI).
Période de réalisation	Du 01.01.2026 au 31.12.2028 Sont éligibles les projets d'une durée minimale de 24 mois.
Indications financières	Le montant total des projets financés dans le cadre de cette action s'élève à 4.500.000,00 € . Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 1.000.000€.
Autorité compétente	Office national de l'inclusion sociale (ONIS)
Coordonnées de la personne de contact	Christian Bintener christian.bintener@fm.etat.lu (+352) 247-83647